

Siebag - Budget EP
134 route d'Aquitaine
32400 Riscle

DELIBERATION
(1) DU CONSEIL MUNICIPAL
(1) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - DU COMITE
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

nombre de membres en service	47
nombre de membres présents	29
nombre de suffrages exprimés	29
VOTES : contres pour	29
date de convocation :	

Le (2) Conseil Syndical, réuni, sous la présidence de **REON Etienne**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par **REON Etienne**, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)
<i>compte administratif principal</i>						
Résultats reportés	0,00	1 756 881,05	217 697,35	0,00	217 697,35	1 756 881,05
opérations de l'exercice	3 023 954,81	2 963 930,18	972 334,27	881 013,41	3 996 289,08	3 844 943,59
Totaux	3 023 954,81	4 720 811,23	1 190 031,62	881 013,41	4 213 986,43	5 601 824,64
résultats de clôture restes à réaliser	0,00	1 696 856,42	309 018,21	0,00	0,00	1 387 838,21
			306 001,62	309 627,50	306 001,62	309 627,50
Totaux cumulés	0,00	1 696 856,42	1 496 033,24	1 190 640,91	4 519 988,05	5 911 452,14
Résultats définitifs	0,00	1 696 856,42	305 392,33	0,00	0,00	1 391 464,09

2° adopte dans les mêmes termes, le compte de gestion dressé par M. _____ receveur municipal

- (1) rayer les mentions inutiles.
- (2) Conseil municipal, conseil d'administration ou comité.
- (3) Maire ou Président.
- (4) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser". Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés" et "résultats définitifs."

Fait à Riscle, le 12/04/2024
le Vice Président du Siebag,
REON Etienne,

